



Agence de Développement local



Ce formulaire doit être soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

Mme Isabelle THOMAS, Attachée

Tél : 081 33 42 78

Courriel : isabelle.thomas@spw.wallonie.be

M. Geoffrey LECOMTE, Attaché

Tél : 081 33 43 44

Courriel : geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

Courriel : steve.marteleur@spw.wallonie.be

M. Aurélien JONETTE, Attaché

Tél : 081 33 43 65

Courriel : aurelien.jonette@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Sur base d'un partenariat de développement local rassemblant secteur public, secteur privé et monde associatif, les agents de développement ont pour mission première d'impulser et de soutenir des projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

Une subvention annuelle peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est d'abord accordé par une commission pour une période de trois ans, renouvelable tous les 6 ans.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- élaborer un plan stratégique selon les modalités ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Réglementation

Base légale¹ :

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié en dernier lieu par le décret du 13 décembre 2017 et par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2014. .

Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).....	3
2. Ressources Humaines.....	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.....	5
4. Partenariat.....	9
5. Définition des priorités.....	10
6. Actions récurrentes.....	53
7. Indicateurs globaux.....	53
8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.....	55
9. Formation continue des agents.....	56
10. Commentaires (facultatif).....	57
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.....	57
12. Protection de la vie privée et voies de recours.....	58

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement Local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ASBL

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue de l'Hôtel-de-Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

des Combattants

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

Courriel

adlvielsalm@gmail.com

2. Ressources Humaines

2.1. Agent employé n°1

M. Nom
 Mme Delacollette

Prénom
Nathalie

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Précisez
 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée Date de sortie
05 / 11 / 2012 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?
 Oui
 Non

Identification du remplaçant
 M. Nom
 Mme Prénom

Niveau du remplaçant
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Non

2.2. Agent employé n°2

M. Nom
 Mme Gathelier

Prénom
Sarah

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Précisez
 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée Date de sortie
01 / 06 / 2020 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui

Identification du remplaçant		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Niveau du remplaçant		
<input type="checkbox"/> Niveau A - universitaire		
<input type="checkbox"/> Niveau B - graduat		
<input type="checkbox"/> Niveau C - secondaire		

Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

3.1. Instance n°1

Nom de l'instance

Comité de pilotage

Rôle de l'instance

Il a pris en charge la définition des axes de développement prioritaires lors de l'élaboration du projet et de la préparation de la demande d'agrément et du renouvellement d'agrément.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Willem	Jean-Claude	économique
2	Ledent	Philippe	économique
3	Christophe	Pierre	économique, touristique et associatif
4	Deblire	Elie	économique, social et public
5	Colson	Isabelle	social
6	Noël	Jean-Claude	social
7	Zitella	Pascal	social
8	Rouche	Anne-Françoise	culturel
9	Perilleux	Philippe	social
10	Prevost	Eliane	social
11	Rion	François	public
12	Marc	Philippe	touristique - cadre de vie - environnement
13	Lambert	Samuel	culturel
14	Heyden	Stéphanie	public
15	Rondeux	Jacques	cadre de vie - environnement
16	Counson	Michel	économique

17	Evrard	Olivier	économique
18	Bodson	Michem	économique
19	Hurdebise	Philippe	économique
20	Boulanger	Mireille	économique
21	Huet	Sébastien	économique
22	Wery	Sandra	social
23	Verrecas	Sandra	social
24	Fetten	Philippe	social
25	Dubois	Arnaud	touristique
26	Legros	Charles	culturel
27	Noel	Marie-Claude	culturel
28	Masson	Anne-Catherine	culturel
29	Jankowski	Sylvie	touristique
30	Paquay	Anne-Catherine	public
31	Willem	Thibault	public
32	Jeusette	Marc	public
33	Herman	Philippe	public
34	Lamberty	Marylène	cadre de vie et environnement
35	Vuegen	Yves	cadre de vie et environnement
36	Gathelier	Sarah	cadre de vie et environnement

3.2. Instance n°2

Nom de l'instance

Conseil d'Administration

Rôle de l'instance

Ses missions sont les suivantes :

- Approbation des objectifs annuels, des plans d'actions annuels et des comptes de l'ADL
- Nomination et révocation des membres du personnel
- Passation des contrats et marchés publics
- Passation de contrats de location
- Approbation des rapports d'activités

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
3	Willem	Thibault	mandataire politique

4	Herman	Philippe	mandataire politique
5	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
6	Wanet	Anne	mandataire politique
7	Rondeux	Jacques	secteur forestier
8	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
9	Lamberty	Marylène	commerçante et productrice
10	Jankowski (observatrice)	Sylvie	maison du tourisme
11	Colson (observateur)	François	indépendant
12	Vuegen (observateur)	Yves	indépendant, secteur touristique
13	Noël (observateur)	Stany	agent FRW

3.3. Instance n°3

Nom de l'instance

Bureau exécutif

Rôle de l'instance

Il est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le Conseil d'Administration.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
4	Jankowski (observatrice)	Sylvie	Maison du Tourisme

3.4. Instance n°4

Nom de l'instance

Collège des Commissaires

Rôle de l'instance

Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
--	-----	--------	--------------------

1	Essaheli	Hanine	réviseur d'entreprise
2	Gennen	Jacques	mandataire politique
3	Gerardy	Philippe	mandataire politique

3.5. Instance n°5

Nom de l'instance

Assemblée générale

Rôle de l'instance

C'est le Conseil communal qui remplit le rôle d'Assemblée générale.
Il approuve les comptes et le plan d'entreprise une fois par an.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
4	Jeusette	Marc	mandataire politique
5	Gerardy	Philippe	mandataire politique
6	Collas	Marie-Françoise	mandataire politique
7	Remacle	Joseph	mandataire politique
8	Fabry	Dominique	mandataire politique
9	Drehesen	Nicolas	mandataire politique
10	Herman	Philippe	mandataire politique
11	Klein	Anne	mandataire politique
12	Gennen	Jacques	mandataire politique
13	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
14	Boulangé	André	mandataire politique
15	Derochette	Jérôme	mandataire politique

16	Maka	Sybille	mandataire politique
17	Rion	François	mandataire politique
18	Désert	Catherine	mandataire politique
19	Wanet	Anne	mandataire politique
20	Midre	Hervé	mandataire politique

4. Partenariat

Pour chacun des secteurs, sélectionnez les partenaires avec lesquels vous avez mené des actions dans le courant de l'année.

<p>Tourisme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison du Tourisme</p> <p><input type="checkbox"/> Office du Tourisme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Syndicat d'initiatives</p> <p><input type="checkbox"/> GAL</p> <p><input type="checkbox"/> Parc naturel</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat rivière</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> CGT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> SPW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p> <p>radio locale (Pep's radio)</p>	<p>Emploi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MIRE</p> <p><input type="checkbox"/> CISP</p> <p><input type="checkbox"/> OISP</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> FOREM</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Instances de bassin (IBFE)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> CPAS</p> <p><input type="checkbox"/> ALE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> PCS</p> <p><input type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> SPW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p> <p>enseignement de promotion sociale</p>
<p>Création d'activité</p> <p><input type="checkbox"/> Sowlfin</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Association de commerçants</p> <p><input type="checkbox"/> Groupement d'entreprises</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> SAACE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Chambre de commerce</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> UCM</p> <p><input type="checkbox"/> Guichet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Province</p> <p><input type="checkbox"/> SPW</p> <p><input type="checkbox"/> Intercommunales de développement</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p>	<p>Agriculture/Transition</p> <p><input type="checkbox"/> GAL</p> <p><input type="checkbox"/> Parc naturel</p> <p><input type="checkbox"/> FRW</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> SPW</p> <p><input type="checkbox"/> CLDR</p> <p><input type="checkbox"/> Province</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>Précisez</p> <p>office économique wallon du bois</p>
<p>ADL (hors inter ADL)</p> <p>Nom</p> <p>L'ensemble des ADL Luxembourg-Namur, pour la relance des "Hor</p>	

5. Définition des priorités

5.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes **priorités** retenues par les **acteurs locaux**.
Vous devrez ensuite décliner chacune de ces priorités en objectifs et actions.

N°	Intitulé
1	Stimuler et soutenir le commerce local
2	Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois
3	Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire
4	Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

Vous devez joindre en annexe le tableau récapitulatif reprenant vos différents objectifs et actions ainsi que leur statut en sortant de ce formulaire.

5.2. Fixation des objectifs et des actions

5.2.1. Priorité 1

1 Stimuler et soutenir le commerce local

5.2.1.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer et soutenir la visibilité des commerces locaux tout au long de la période d'agrément	En cours
2	Soutenir l'organisation d'au moins trois actions de valorisation des commerces par an	Terminé
3	D'ici 2022, dynamiser le centre de Vielsalm via le renforcement des opérations et structures existantes	En cours
4	Développer les compétences des commerçants par des formations ciblées organisées annuellement	A entamer
5	D'ici 2022, augmenter le nombre de commerçants impliqués dans l'association de commerçants et dans les actions commerçantes	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 2 -Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux	1	En cours
2	Action 3 - aider les commerçants pour l'organisation de la braderie	2	Terminée
3	Action 4 - Soutenir les commerçants pour les fêtes de fin d'année	2	Terminée
4	Action 5 - aider les commerçants pour l'organisation du weekend du client	2	Terminée
5	Action 6 - Assurer la promotion et le soutien logistique des actions comme Noël sur Salm, Journée du Lac, Food and Fun Festival ou le Beau Vélo de Ravel	3	En cours
6	Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs	3	En cours
7	Action 10 - Stimuler les commerces des villages (Grand-Halleux, Petit-Thier, Hébronval, Regné, Bihain, la Baraque de Fraiture) à s'impliquer dans les actions commerçantes	5	En cours

5.2.1.1.1. Action n°1 - Action 2 -Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

A l'heure actuelle, il est important d'être visible sur internet pour attirer des nouveaux clients. Il ne s'agit plus de continuer comme dans le passé à faire de la pub exclusivement dans la presse locale. Si les commerçants de Vielsalm l'ont bien compris, très peu sont à l'aise avec cette pratique. En effet, de nombreux commerçants salmiens sont relativement âgés et en fin de carrière. Ils ne connaissent pas toujours bien et ne maîtrisent pas toujours les nouvelles formes de promotion. Quant aux plus jeunes, ils ont souvent peu de temps pour se consacrer à la promotion et à la visibilité de leur commerce. L'ADL souhaite les accompagner dans la promotion de leurs commerces via les canaux digitaux. Il est important de multiplier les différents modes de publicité pour atteindre un grand nombre de clients potentiels. On parle beaucoup d'un retour au commerce de proximité face aux grandes enseignes ou galeries commerçantes, ainsi qu'à internet. Pour faire face à cette concurrence, les commerçants de Vielsalm devront convaincre les clients de l'avantage de consommer local et mettre en avant les qualités d'un commerce de proximité. Très active sur les réseaux sociaux, l'ADL est suivie par plus de 4.000 personnes et gère plusieurs pages liées à l'activité économique de Vielsalm dont la page Vielsalm Commerce (près de 2.000 abonnés). Cette page relaie les informations qui concernent les commerçants de la commune telles que leurs promotions du moment, les fermetures exceptionnelles, les concours... L'objectif de cette action est de présenter, commerce par commerce, les spécificités qui font leurs différences et leurs forces. Les articles rédigés par l'ADL en collaboration avec le commerçant permettront de mettre l'accent sur des petits détails, sur l'histoire du commerce et sur les produits vendus. Afin d'attirer des nouveaux clients et/ou de rappeler que les commerces locaux ont du potentiel.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils communiqueront à l'ADL les informations nécessaires à la rédaction d'un bon article. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les articles.

La Commune : via son service communication pourra relayer les articles pour une plus grande diffusion

Le réseau de l'ADL (associations locales, indépendants, radio locale...) : pourront également relayer les articles

Indicateurs

Nombres d'articles réalisés et relayés : 4 vidéos en 2021

Nombre de partages :

- concours de fin d'année 2020 : 2840 vues ; 19 partages ; 36 likes
- Video "Saint Valentin" : 9715 vues ; 153 partages ; 486 likes

- concours "fête du commerce salmien" : 1400 vues, 28 likes (nombre de partages inconnus car la publication a été faite sur la page d'un partenaire et pas sur une page gérée par l'ADL)
- concours de fin d'année 2021 : 688 vues ; 9 partages ; 20 likes

Résultat atteint

En 2021, L'ADL a choisi de travailler avec des supports vidéos. Ainsi une vidéo a été réalisée pour la Saint Valentin, afin de mettre en avant plusieurs commerces locaux. Les tirages au sort des actions-concours des commerçants ont également été mis en scène dans des vidéos partagées sur les réseaux sociaux. Enfin, des contacts ont été pris avec 2 partenaires locaux (le chargé de communication d'une entreprise locale et une photographe locale) afin de réfléchir à la création de vidéos et de portraits de commerçants durant l'année 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.2. Action n°2 - Action 3 - aider les commerçants pour l'organisation de la braderie

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

L'Association des commerçants connaît depuis longtemps des difficultés pour s'organiser et rassembler ses membres autour de mêmes projets, et cela malgré les tentatives de l'ADL d'essayer de la structurer. Néanmoins, au fil des ans, l'ADL s'est attelée à la constitution d'un réseau commerçant plus solide et mieux organisé. Ainsi, l'ADL a accompagné les commerçants dans l'organisation d'actions telles que la braderie. Cependant, ce groupe de commerçants manque encore de structure. On remarque également que ce sont essentiellement les commerçants du centre de Vielsalm et plus particulièrement ceux du secteur du textile qui participent à la braderie. Les commerçants des autres secteurs et ceux des villages alentour ne s'y impliquent pas encore.

Il s'agira donc pour l'ADL de poursuivre le travail d'accompagnement dans l'organisation de cette action commerciale. L'ADL se chargera de coordonner les actions souhaitées par les commerçants, ainsi que de promouvoir l'évènement en le relayant sur les réseaux sociaux, sur son site web et dans sa newsletter.

L'ADL se tournera également davantage vers les commerçants des villages afin de les impliquer dans la mise en place de la braderie, et ainsi de renforcer le réseau des commerçants de la commune.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les évènements.
La commune : via son service communication pourra relayer l'évènement pour une plus grande diffusion. La commune se chargera aussi de la distribution du matériel (barrières nadar, drapeaux...) et du soutien logistique grâce aux services techniques.
Des groupes locaux ou ASBL peuvent être associés pour l'animation.

Indicateurs

Braderie organisée : oui, mais sous une nouvelle forme (la fête du commerce salmien)
Nombre de commerçants sensibilisés : environ 140
Nombre de commerçants associés à l'action : 50

Résultat atteint

En 2020, l'ADL a proposé aux commerçants de remplacer la braderie, qui devenait désuète, par une "fête du commerce salmien". Ce nouvel évènement permet d'associer plus facilement les commerçants des villages. Son objectif est plus large aussi, puisqu'il s'agit de valoriser les richesses économiques du territoire. Il est donc ouvert également aux indépendants et aux artisans qui ont ainsi la possibilité de faire connaître leur travail à un public plus large.
Chaque commerce, artisan, ou indépendant participant choisit l'action qu'il propose : des réductions, une animation dans sa boutique, des portes ouvertes dans un atelier... Toutes les actions sont reprises sur une carte de la commune, distribuées en toute-boîte quelques jours avant l'évènement.
En 2020, en raison du covid, l'action avait du être organisée dans la précipitation.
En 2021, l'équipe de l'ADL a eu la possibilité de l'organiser plus tôt et a pu ainsi y associer davantage de commerçants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.3. Action n°3 - Action 4 - Soutenir les commerçants pour les fêtes de fin d'année

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Les fêtes de fin d'année sont un moment fort à Vielsalm. Avec l'organisation du marché de Noël qui est attendu chaque année avec impatience, on sent une effervescence se propager dans la commune. Les commerçants prennent part à cette ambiance en organisant leur concours de Noël. Cette action a pour objectif d'attirer des clients dans leurs commerces en leur proposant de participer à un concours de type « tombola », et permet de faire circuler les clients dans les commerces et les restaurants de la commune. A la fin du concours, un tirage au sort est organisé et une dizaine de gagnants remportent des prix divers, ce qui contribue à donner une image positive et dynamique des commerces locaux.

Comme pour l'action précédente, l'ADL apporte une aide aux commerçants au niveau de la coordination de l'action.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions, et proposent des idées d'actions. Ils mettent en place l'action et proposent spontanément à leurs clients de participer, ils offrent des cadeaux attractifs. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux relaient également les événements.

La Commune : via son service communication pourra relayer l'évènement pour une plus grande diffusion. La commune se chargera aussi de la distribution du matériel (sapins de Noël, drapeaux...) via les services techniques.

Des partenaires locaux tels que la radio locale, la presse, ou encore des asbl peuvent être associés.

Indicateurs

Nombre de commerçants sensibilisés : 77

Nombre de commerçants associés à l'action : 20

Résultat atteint

En 2021, une action a été mise en place avec les commerçants. Il s'agissait d'un concours pour lequel un dessin représentant un animal devait être repéré et identifié dans les vitrines des commerçants. Il a remporté un beau succès auprès des clients. Malheureusement, peu de commerces ont participé au regard des autres actions menées pendant l'année.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Plusieurs commerçants organisaient déjà une action de manière individuelle et ne souhaitait pas la cumuler avec une action collective.

5.2.1.1.4. Action n°4 - Action 5 - aider les commerçants pour l'organisation du weekend du client

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis plusieurs années, le Week-end du Client est l'évènement commerçant qui rassemble le plus grand nombre de commerces participants, aussi bien au centre de Vielsalm que dans les villages avoisinants. En effet, c'est un évènement fort apprécié par les

clients qui se voient remerciés pour leur fidélité en recevant un petit cadeau. C'est l'occasion pour les commerçants de fidéliser leur clientèle et d'attirer de nouveaux clients. C'est aussi l'opportunité de montrer le savoir-faire, les qualités, des commerces de proximité. Pour l'ADL, il est important de continuer à accompagner les commerçants dans l'organisation du Week-end du Client qui demande une logistique et une coordination assez importantes. Les commerçants n'ont pas souvent le temps ou ne sont pas outillés pour prendre en charge tous seuls l'organisation de cet événement. D'autant plus que Vielsalm fait de cet événement un moment festif avec des animations musicales, des bars, et des jeux pour les enfants. L'ADL assure donc la coordination de cet événement et s'assure qu'un soutien pratique et logistique est apporté aux commerçants.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions. Ils s'inscriront sur le site de l'évènement, prévoient un cadeau à offrir à leurs clients. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les événements.
La Commune : les ouvriers communaux sont chargés de vérifier les hauts parleurs de la ville et la diffusion de musique, de distribuer les barrières nadar ainsi que les drapeaux... Via son service communication, l'évènement est relayé sur les réseaux sociaux et le site web communal.
Des associations et groupes locaux peuvent être associés à l'évènement pour le volet animation.

Indicateurs

Weekend organisée : oui
nombre de commerces sensibilisés : environ 140
nombre de commerces participants en 2021 : 50

Résultat atteint

Le weekend a été organisé en 2021. Le nombre de commerces participants reste stable depuis quelques années (une cinquantaine). Les commerçants sont en général très satisfaits de ce weekend qui, pour certains, représente un des meilleurs chiffres de l'année.
Un groupe de musiciens locaux, le Brass band, a déambulé dans les rues toute la journée du samedi. Par contre, en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, la mise sur pied de bars n'a pas eu lieu en 2021.
L'ADL s'est chargée de coordonner l'évènement ainsi que de renforcer sa visibilité via les réseaux sociaux ou encore des contacts avec la radio locale.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.5. Action n°5 - Action 6 - Assurer la promotion et le soutien logistique des actions comme Noël sur Salm, Journée du Lac, Food and Fun Festival ou le Beau Vélo de Ravel

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin de faire vivre un centre-ville, il est nécessaire de l'animer, de le dynamiser, d'autant plus lorsqu'il s'agit de petits centres comme Vielsalm.

On peut dire que Vielsalm est une commune relativement active quand il s'agit de mettre à l'honneur ses producteurs locaux, ses associations ou quand il faut valoriser ses points d'intérêts. La Commune et ses acteurs, à travers différents projets, travaillent aussi à resserrer les liens sociaux, à rassembler les citoyens et à les fédérer autour de projets communs. Depuis plusieurs années, Noël sur Salm, le marché de Noël, est devenu un évènement incontournable pour les salmiens, c'est un rendez-vous important dans le calendrier car il permet de mettre à l'honneur des artisans, des associations et des indépendants de la commune. Il anime le centre-ville, généralement calme à cette période de l'année, et donne l'occasion aux habitants de se retrouver autour d'un verre et d'écouter un concert d'un groupe local. Il en va de même pour les évènements comme la Journée du Lac, le Food and Fun festival ainsi que des évènements plus ponctuels comme le Beau Vélo de Ravel. Ce sont des moments de rencontres qui attirent du monde, aussi bien les Salmiens que les habitants des communes voisines. Les touristes apprécient également ce genre d'évènements car ils peuvent découvrir l'artisanat et les produits locaux. Ils génèrent une animation dans le centre, dont profitent les commerces.

Ces évènements, coordonnés par l'ADL ou par des partenaires (par exemple la Maison du Tourisme pour la Journée du Lac), ont besoin de soutien pour aider à leur promotion et à leur logistique. Cette aide peut être fournie par l'ADL, qui contribue ainsi à dynamiser le centre et à stimuler le commerce local.

Partenaires de l'action

Le partenaire organisateur (la Maison du Tourisme, le Syndicat d'Initiative...) : coordonne les réunions, les différents partenaires, l'évènement en général

La Presse locale, la radio locale, le service Communication de la Commune : participent à la promotion

Les associations locales, les producteurs locaux, les artisans : participent aux évènements

La Commune et son service technique : soutien logistique

Indicateurs

Nombre d'actions organisées : 3 : Noël sur Salm (qui a accueilli en plus le Viva for Life Tour), le Food and Fun Festival, l'American Day

Nombre et types de partenaires :

- Noël sur Salm : 14. La Commune (logistique), la maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative (promotion), plusieurs associations locales et groupes folkloriques (l'animation d'une part, et dispositif "covid" d'autre part), Convention Culture (programmation des animations), Pep's radio (promotion), Rtbf et Vivacité (organisation du Viva for Life Tour).
- Food and Fun Festival : 4. Pep's radio (organisateur), La Commune (logistique), la maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative (promotion)

- American Day : 3. Le Club Black Mamba Ardenne (organisateur), la Commune (logistique), une association locale (Let There Be rock - catering)

Type de supports promotionnels et nombre de diffusions :

Noël sur Sam : affiches (100), flyers (1000), programme dans bulletin communal, banderoles (4)

Les 3 actions : posts facebook

Résultat atteint

Noël sur Salm a été organisé en 2021 et a rassemblé jusqu'à 29 exposants (artisans, commerçants, associations locales) en même temps. Des concerts étaient également proposés. Le Viva for life Tour est venu se greffer sur l'évènement, avec la visite du bus et de Fanny Jeandrain, ainsi que le Tartiflette Tour.

Malheureusement, l'évènement a dû être interrompu plus tôt que prévu en raison d'un changement de règles sanitaires. malgré tout, les participants étaient très satisfaits de l'évènement.

L'ADL a également apporté son soutien à Pep's radio, dans l'organisation de son "Food and Fun Festival". Les commerçants ont notamment été invités à décorer leurs vitrine sur le thème Halloween.

Enfin, l'ADL est depuis 2021 partenaire d'un nouvel évènement à Vielsalm : l'American Day. Il s'agit d'un rassemblement de véhicules américains coordonné par le club local de Harley Davidson. L'ADL assure le lien avec les commerces du centre et les producteurs locaux.

La journée du lac n'a pas eu lieu.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les changements réguliers dans les règles sanitaires ont rendu l'organisation d'évènements compliquée.

5.2.1.1.6. Action n°6 - Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Comme beaucoup de petites villes ou de gros villages, Vielsalm compte un certain nombre de cellules vides. Pour pallier à ce problème et encourager la création de nouveaux commerces, le Conseil communal a décidé d'offrir une prime à la réhabilitation de 3.500 € (selon des conditions) aux nouveaux commerçants qui souhaiteraient développer une activité dans une cellule vide. Une partie de cette prime (700 €) est prise en charge par la Province de Luxembourg.

L'ADL se charge de faire connaître cette prime aux porteurs de projets et de les informer sur les conditions à remplir. Elle les renseigne et les aide également à constituer le dossier à déposer auprès de la Commune.

Partenaires de l'action

La Commune : via son service communication, elle relaie également l'information. Elle fait le suivi pour le versement des primes une fois qu'elles ont été accordées par le Collège communal.

La Province de Luxembourg : participe à ces primes (à hauteur de 700 €)

Les SAACE, l'UCM, la CCILB : accompagnent et encadrent les porteurs de projets

Indicateurs

Type et nombre de communications à propos de la prime : l'ADL informe directement les porteurs de projet et nouveaux commerçants de la possibilité de demander cette prime. L'ADL informe entre 10 et 20 personnes par an.

Nombre de personnes intéressées par la prime en 2021 : 5

Nombre de demandes : 3

Nombre de dossiers rentrés : 3

Nombres de primes accordées / an : 3 en 2021

Résultat atteint

En 2021, 3 commerces ont rentré une demande de prime.

Les commerces qui étaient intéressés mais n'ont pas rentré de dossier ne respectaient pas les conditions d'octroi (généralement : il ne s'agissait pas d'une cellule vide et/ou le porteur de projet n'était pas accompagné par une structure d'aide).

Durant l'année 2021, l'ADL a travaillé avec l'Administration communale à la création d'une seconde prime destinée aux nouveaux espaces commerciaux, afin de donner la chance à davantage de porteurs de projet de recevoir ce coup de pouce financier.

Le règlement de la prime destinée à la réhabilitation des cellules vides a également été revu afin de coller au mieux à la réalité de terrain.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Certains porteurs de projet ne souhaitent pas se faire accompagner par une structure d'aide à l'auto-crédation d'emploi, ce qui est pourtant une des conditions d'octroi de la prime.

5.2.1.1.7. Action n°7 - Action 10 - Stimuler les commerces des villages (Grand-Halleux, Petit-Thier, Hébronval, Regné, Bihain, la Baraque de Fraiture) à s'impliquer dans les actions commerçantes

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

La majorité des commerces de la commune se trouvent au centre de Vielsalm-même. Néanmoins, il existe plusieurs commerces dans les villages de la commune et ils ont besoin de soutien, de visibilité pour continuer leur activité. En s'impliquant dans les actions commerçantes, ils pourraient toucher un plus grand public et diversifier ainsi leur clientèle. Ils pourraient également profiter d'une aide logistique commune et réduire les coûts en matière de publicité notamment. L'ADL les stimulera donc pour qu'ils s'impliquent dans des actions communes avec les autres commerçants (concours, etc.).

Partenaires de l'action

Les commerçants déjà participants aux actions : ils se feront ambassadeurs des actions auprès des commerçants concernés
 Les services communaux : apporteront une aide logistique
 Le Syndicat d'Initiative, la radio et la presse locale : feront la promotion des actions commerciales

Indicateurs

Nombre de commerçants des villages contactés : 20
 réunion organisée : non (compliqué en raison des règles sanitaires)
 nombre de commerces des villages impliqués : Fête du commerce salmien : 15
 nombre de partenaires et types de partenariats : 2. la Commune (logistique), Pep's radio (visibilité, organisation d'un concours)

Résultat atteint

En 2021, l'ADL a profité de la nouvelle action "Fête du Commerce Salmien" pour essayer de motiver les commerces des villages à participer aux actions communes. Ceux-ci ont plutôt bien répondu, puisque 15 commerces (sur une vingtaine sollicités) ont participé à l'action. Deux asbl et une artisane, situés près du village de Salmchateau, ont également rejoint le mouvement. A Salmchateau, une belle dynamique s'est créée puisque l'un des commerçants a proposé d'animer la place du village avec un bar, un concert, une soirée blind test et un tournoi de pétanque.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Pour 2023, promouvoir le commerce de proximité	En cours
2	Aménager le centre de Vielsalm afin qu'il soit plus attractif à partir de 2024	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 12 - créer un visuel et un slogan à diffuser via des affiches et les réseaux sociaux	1	En cours
2	Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"	1	En cours
3	Action 17 - créer et implémenter des chèques-commerces	1	Terminée

4	Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses	2	En cours
---	---	---	----------

5.2.1.2.1. Action n°1 - Action 12 - créer un visuel et un slogan à diffuser via des affiches et les réseaux sociaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Dans le contexte actuel, il est important de sensibiliser les consommateurs à l'impact de leurs choix et à l'importance de consommer local. Dans le domaine agro-alimentaire, de plus en plus de personnes optent pour les circuits courts. Ce n'est pas encore le cas dans d'autres domaines, comme le textile et l'équipement de la personne par exemple. Cette campagne aurait donc pour objectif de rappeler l'importance de soutenir nos commerces locaux.

Créer un logo et un slogan commun permettra également aux habitants de la commune, mais aussi aux touristes, d'identifier rapidement les commerces de proximité et d'organiser des actions communes sous cette appellation.

Enfin, créer une campagne publicitaire pour promouvoir tous les commerces de proximité va permettre de donner une image positive du tissu commercial salmien.

L'ADL travaillera donc avec les commerçants à la création de cette campagne.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils participeront à la diffusion du matériel promotionnel

La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information

Le graphiste : proposera plusieurs logos et slogans

Les associations qui promeuvent le commerce local (monnaie locale « les Sous-Rire », les Colibris...) : aideront à la diffusion de la campagne

La presse et la radio locale pourront également soutenir la campagne et la diffuser

Indicateurs

Visuel créé : oui (identité visuelle)

Nombre d'affiches distribuées : Pour la Fête du commerce salmien, environ 70

Pour le "Salm Friday", environ 30

nombre de partages de la campagne sur les réseaux sociaux : 22

Résultat atteint

Dans la cadre de la "fête du commerce salmien", une réflexion a été entamée avec un graphiste du territoire afin de créer une identité visuelle récurrente, qui pourrait être reprise d'un événement à l'autre, avec toujours une référence au local.

Cette identité visuelle a été ensuite utilisée au moment du "black friday" pour une opération de sensibilisation appelée le "Salm Friday". Les réunions et échange avec les commerçants doivent se poursuivre en 2022 afin d'exploiter au mieux cette identité visuelle et de poursuivre le travail entamé.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.2. Action n°2 - Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Dans la même logique que l'action précédente, il s'agit d'attirer l'attention des consommateurs sur l'importance et les avantages du commerce de proximité. Ceci sera fait grâce à la mise en place d'une action commune, qui pourra devenir récurrent au même titre que la braderie ou le weekend du client. L'ADL réunira les commerçants et les épaulera dans la création et la mise en place de cette nouvelle action.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils seront actifs dans la mise en place de la nouvelle action.

La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information ; via son service technique, elle apportera un soutien logistique

Les associations qui promeuvent le commerce local (monnaie locale « les Sous-Rire », les Colibris...) seront sollicitées pour participer à l'actions ; ainsi que des associations de jeunes et de village, souvent sensibles à la question des circuits courts

Des groupes folkloriques et d'animation locaux seront aussi sollicités pour animer la journée.

La presse locale, la radio locale relayeront l'information et feront la promotion de cette nouvelle action

Indicateurs

Nombre de partenaires et types de partenariats : 2. la Commune (logistique), Pep's radio (visibilité + concours)

nombre de commerces et indépendants contactés : environ 120

nombre d'artisans contactés : 10

réunion organisée : non (les règles sanitaires n'ont pas permis de réunir les commerçants en amont du projet. Les échanges ont eu lieu par téléphone et mail)

nombre de participants : 50 participants à l'action

Émergence d'un nouveau projet : oui

Résultat atteint

Etant donné la situation particulière de 2020 et l'impossibilité d'organiser la traditionnelle braderie dans sa forme traditionnelle, l'ADL a proposé aux commerçants de revoir le concept et de proposer quelque chose de nouveau. C'est ainsi qu'a été organisée la première édition de la Fête du Commerce salmien. Organisée dans l'urgence et dans l'incertitude liée aux règles sanitaires, la première édition a rassemblé 30 commerces et indépendants.

En 2021, l'ADL a disposé de davantage de temps pour sensibiliser les commerçants, indépendants et artisans, et réfléchir avec eux aux actions de dynamisation à mettre en place. C'est ainsi qu'une dynamique attractive (bar, animations...) a été proposée dans le village de Salmchateau. Au total, ce sont 50 participants qui ont fait vivre la Fête du Commerce salmien en 2021. La prochaine étape est de réfléchir avec un groupe de travail composé de commerçants aux améliorations à apporter à l'événement en 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.3. Action n°3 - Action 17 - créer et implémenter des chèques-commerces

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin de soutenir et de booster le commerce de proximité, de nombreuses villes se sont lancées dans l'émission de chèques commerces. Vielsalm souhaitait également implémenter ce type d'outil sur son territoire communal. Comme ces chèques ne sont valables que dans les commerces participants de la commune concernée, ils favorisent l'achat local. Ces chèques peuvent remplacer notamment les primes à la naissance ou autres primes communales mais ils pourront aussi être distribués à d'autres occasions ou achetés comme chèques cadeaux (ex : par les entreprises comme cadeaux de fin d'année).

Partenaires de l'action

La Commune : remplacer une de ses primes par les chèques, promouvoir le dispositif
Les Commerces : adhérer au dispositif
Certaines entreprises, associations ou institutions peuvent choisir d'offrir ces chèques à leur personnel comme prime ou cadeaux de fin d'année
La radio et la presse locales feront également connaître le projet.

Indicateurs

Fait : oui
Nombre de chèques en circulation : montant total sur 2020 (à partir de juillet) et 2021 = 158.010 €
Nombre de chèques utilisés - montant total rentré au 31 décembre 2021 : 118.280 €
Nombre de commerces associés : 92
Nombre de partenaires et types de partenariats : 3. Commune, Vielsalm Commerce (association de commerçants), Pep's radio (visibilité)

Résultat atteint

Les chèques-commerces ont été lancés en 2020, dans le cadre de la crise COVID, afin de soutenir les commerces locaux. Cette action a rencontré beaucoup d'enthousiasme auprès des commerçants.
En 2021, l'ADL s'est attelée à pérenniser le dispositif, notamment en proposant aux entreprises d'acheter et distribuer des chèques-commerces comme cadeaux de fin d'année à leur personnel, ou encore en proposant aux particuliers de les acheter comme enveloppes-cadeaux durant les fêtes. La Commune a également entamé une réflexion afin de convertir ses primes de naissance en chèques-commerces dans le courant de l'année 2022.
Ce travail de pérennisation doit se poursuivre en 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.4. Action n°4 - Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

En 2017, l'UCM a réalisé à Vielsalm une étude sur la dynamique commerciale. Parmi les points faibles mis en évidence par cette étude, le morcellement du linéaire urbain et l'existence de « dents creuses » semblent avoir un impact négatif sur l'attractivité de Vielsalm. En effet, la zone commerciale de Vielsalm est très étendue et inclut des portions de rues sans boutique ou autre centre d'intérêt pour les visiteurs d'un jour qui souhaitent s'adonner au shopping. Pour remédier à ce problème, une des pistes proposées par l'UCM était de réfléchir à des aménagements urbains susceptibles de « gommer » ces espaces peu attractifs, comme par exemple des bancs, des aires de jeux...

L'idée est donc de rassembler des acteurs et experts pour mener une réflexion sur les aménagements les plus pertinents et de faire des propositions susceptibles d'augmenter l'attractivité du centre de Vielsalm.

Partenaires de l'action

Des représentants des commerçants, de l'UCM, des services urbanisme et travaux de la Commune... participeront aux réunions.
Des structures partenaires disposant d'une expertise dans l'aménagement des centres-villes peuvent s'associer à la réflexion : idelux, up city...
La CLDR pourra être également associée à la réflexion.
D'autres Communes ou Villes échangeront avec l'ADL de Vielsalm leurs bonnes pratiques.

Indicateurs

Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers
nombre de participants : 15 à 20 par réunion
nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions
types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...)
nombre de propositions d'aménagement : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 7 fiches présentent des projets d'aménagement.

Résultat atteint

Durant l'année 2021, la Commune de Vielsalm a mandaté UP City et AGORA afin de réaliser un plan Qualité Tourisme.
Dans ce cadre, deux ateliers participatifs ont été organisés avec différents acteurs (opérateurs touristiques, commerçants, citoyens...). L'ADL a participé à aux différentes réunions ainsi qu'aux ateliers. Elle a également relayé l'invitation auprès de différents partenaires, dont les commerçants.
Une enquête en ligne a également été réalisée.
A l'issue de ces réunions, enquête et ateliers, un diagnostic a été proposé. Plusieurs fiches-actions ont été proposées par AGORA et UP City. Celles-ci concernent à la fois des idées d'actions à mettre en place pour attirer les touristes, et des idées d'aménagements à réaliser dans le centre de Vielsalm. Ces fiches pourront guider les décisions concernant les aménagements urbains à réaliser dans différentes zones de Vielsalm.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer des outils "smart city" d'ici 2027	En cours
2	D'ici 2027, augmenter le nombre de produits achetés par les touristes dans les commerce locaux	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 20 - Développer une application mobile	1	En cours

5.2.1.3.1. Action n°1 - Action 20 - Développer une application mobile

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

De plus en plus de villes et communes possèdent leur application afin de mieux communiquer avec leurs citoyens. En effet, ces applications permettent de rassembler les renseignements généraux et classiques que l'on retrouve notamment sur le site internet de la commune mais elles permettent aussi d'annoncer des évènements, des informations de dernière minute. La population est de plus en plus connectée avec les nouvelles technologies (smartphone, montre connectée...). Il est donc important de suivre le mouvement pour être au plus près de ses habitants et ainsi devenir une ville intelligente. Vielsalm souhaiterait donc développer une telle application dans les prochaines années.

Dans ces applications, il est possible de valoriser les commerçants locaux ainsi que les producteurs ; l'ADL se chargerait principalement de ce volet.

Partenaires de l'action

Commune
Commerces et indépendants du territoire
Prestataire de service : développeur de l'application

Indicateurs

Nombre de partenaires contactés : 3
Nombre de réunions : 3
Création de l'application oui (en cours)
Nombre de téléchargements : 0 - l'application n'a pas encore été lancée

Résultat atteint

La Commune et l'ADL ont dans un premier temps rencontré Idelux, qui a mis en place une centrale de marchés destinée aux Communes de son territoire désireuses de mettre en place des outils de type "SMART".

Suite à ces rencontres, la Commune a lancé un appel d'offre. L'ADL a contribué à l'élaboration du cahier des charges.

Deux prestataires ont été mis en concurrence, et c'est finalement Let's Go City, avec son application "ma ville en poche" qui a été retenue. L'application sera lancée dans le courant 2022. L'ADL se chargera de rassembler et vérifier les données relatives aux commerces et indépendants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2. Priorité 2

2 Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois

5.2.2.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Renforcer la visibilité des PME locales tout au long de la période d'agrément	En cours
2	Tout au long de l'année, informer et orienter les porteurs de projets et nouveaux indépendants	En cours
3	Favoriser la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire tout au long de la période d'agrément	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 25 - Mettre sur pied une journée de valorisation des entreprises locales	1	En cours
2	Action 31 - Coordonner le groupe de travail "Mobijob"	3	En cours
3	Action 32 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé	3	En cours
4	Action 33 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation de la journée "job étudiant"	3	Terminée

5.2.2.1.1. Action n°1 - Action 25 - Mettre sur pied une journée de valorisation des entreprises locales

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin d'augmenter la visibilité des entreprises locales, l'ADL organisera avec une partie d'entre elles, une journée de valorisation. Celle-ci pourra soit être créée spécifiquement pour les entreprises de Vielsalm, soit s'insérer dans une action déjà existante, comme la « Journée Découverte Entreprise », la « journée de l'artisan » ou encore le « Weekend Wallonie Bienvenue »... L'objectif de cette action est d'amener les citoyens dans les entreprises afin de leur faire mieux connaître le tissu économique local et, comme dans l'action précédente, de les encourager à faire appel aux entreprises locales.

Partenaires de l'action

Entreprises : s'investir dans l'organisation de journées de valorisation, proposer une valorisation originale de leurs activités, communiquer concernant leur participation
Presse locale, radio locale, graphiste : donner de la visibilité à ces journées
Organismes publics locaux (Province, CLAC...) : apporter un soutien financier et logistique (prêt de matériel...) aux entreprises participantes

Indicateurs

Journée organisée : oui (Fête du Commerce salmien) + un weekend en cours de création : horeca days
Nombre d'entreprises sensibilisées : environ 140 (commerces, indépendants, artisans)
Nombre d'entreprises participantes : 50
Nombres de visiteurs accueillis : impossible à chiffrer car l'événement se déroulait sur toute la commune et en partie sur des places publiques
Types de supports promotionnels : un livret reprenant une carte de la commune, l'emplacement de chaque participant et un résumé de ce qu'il proposait, a été réalisé avec l'aide d'une graphiste et distribué en toute-boîte (communes de Vielsalm et voisines).
Une campagne publicitaire en radio et sur les réseaux sociaux a également été réalisée.
Nombre de supports promotionnels : 19.600 livrets
nombre de partenaires et types de partenariats : Graphiste, Pep's radio, Commune

Résultat atteint

VOIR L'ACTION 13 : Depuis 2020, l'ADL s'attelle à développer la "Fête du Commerce salmien". L'objectif de cet événement est de mettre en avant les richesses économiques du territoire communal. Il est donc ouvert aux entreprises et aux artisans, en plus des commerces. La deuxième édition, en 2021, a remporté un beau succès ; mais le travail doit être poursuivi afin de développer encore plus l'événement !
Durant l'année 2021, plusieurs ADL ont également décidé de relancer les "Horeca Days", un évènement qui permet de valoriser l'horeca local via des offres et actions proposées durant un weekend. Les premières réunions entre ADL ont eu lieu en 2021. Elles se sont poursuivies en 2022. L'événement aura lieu du 21 au 24 avril 2022.

Enfin, notons également la mise à jour régulière par l'ADL et la diffusion d'un "annuaire de la construction et de la rénovation". L'ADL a pour projet de le prolonger via un salon des professionnels de la construction. La crise sanitaire nous a retardé ce projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La crise du COVID et les modifications régulières des règles n'ont pas permis à l'équipe de l'ADL de développer toutes les actions souhaitées.

5.2.2.1.2. Action n°2 - Action 31 - Coordonner le groupe de travail "Mobijob"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Dans la région rurale qu'est la commune de Vielsalm, la mobilité représente un des freins les plus importants en ce qui concerne l'accès à l'emploi. En 2016, l'ADL, ses partenaires de la plateforme de l'insertion socio-professionnelle, le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS ont créé un groupe de travail et mis sur pied le projet "Mobijob" qui permet à des personnes éloignées de l'emploi soit de bénéficier d'heures de cours d'auto-école à un prix réduit, soit de louer une voiture pour se rendre à une formation, un rendez-vous professionnel... Ce projet rencontre un beau succès et a permis à plusieurs demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail.

L'ADL coordonne le groupe de travail « Mobijob » qui continue de réfléchir à de nouvelles actions permettant de lever les freins que représentent les difficultés de mobilité. Plusieurs projets sont en cours de réflexion, comme la mise à disposition de vélos électriques par exemple.

L'ADL souhaite poursuivre la coordination de ce groupe afin de s'assurer de la pérennité des projets existants (aide au permis, location de voiture), de les améliorer, et de lancer de nouveaux projets avec ses partenaires.

Les difficultés de recrutement apparues récemment pour les entreprises confortent ce besoin : plusieurs entreprises peinent actuellement à trouver de la main d'oeuvre qualifiée. Proposer des solutions de mobilité aux demandeurs d'emploi permettrait également aux entreprises locales de trouver plus facilement du personnel.

Partenaires de l'action

Le groupe de travail Mobijob, composé de :

- le Plan de Cohésion Sociale de Vielsalm
- Le CPAS de Vielsalm
- L'Instance « Bassin Enseignement qualifiant - Emploi - Formation du Luxembourg belge »
- la MIRELUX (Mission Régionale pour l'Emploi du Luxembourg)
- L'asbl "Les Hautes Ardennes"
- La SCRLFS "Les Lavandières du Bonalfa"
- La Maison de l'Emploi de Vielsalm / Le Forem
- L'IEPSCF de Rencheux (Institut d'Enseignement de la Promotion Sociale de la Communauté Française)

Depuis peu, la Régie de Quartier est également un partenaire.

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : voir ci-dessus. En 2021, la Régie de Quartier est devenue également un partenaire de ce projet.
Fréquence des réunions : en 2021, une seule réunion en visioconférence. les autres échanges se sont faits par mails.
Propositions de nouvelles actions : oui - le projet "vélo électrique" a démarré
Nombre de bénéficiaires du projet : 10 (4 pour le véhicule ; 6 pour l'aide au permis) + 15 bénéficiaires pour la formation "perception des risques" --> 25
Nombre de personnes mises à l'emploi/an après avoir bénéficié de l'aide « Mobijob » : nous ne disposons pas de cette information

Résultat atteint

Les volets "aide à l'obtention du permis" et "location de voiture" se poursuivent. Quelques adaptations des procédures ont été réalisées en 2021 par le groupe de travail pour faciliter la procédure et la prise de décision (création d'un formulaire type de renseignements pour toute nouvelle demande, etc.).
En 2021, un vélo électrique a été acheté. Ce sont l'ADL et le PCS qui se sont chargés de définir les besoins et d'établir le cahier des charges. Le vélo a été acheté fin d'année et sera mis en circulation au printemps 2022.
Enfin, en mars 2021, une formation en ligne à la perception des risques a également été organisée afin de préparer les bénéficiaires au test de perception des risques.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.3. Action n°3 - Action 32 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

De par la configuration de la Province de Luxembourg et les distances importantes entre les pôles d'emploi, les salons de l'emploi provinciaux ou régionaux rencontrent peu de succès auprès des demandeurs d'emploi de la commune de Vielsalm et auprès des entreprises de la région.

Suite à cette constatation, les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle ont souhaité créer un salon de l'emploi décentralisé. Un premier salon a été organisé en 2018 et a rencontré du succès auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. Il a été décidé par la suite d'organiser ce salon tous les deux ans sur le territoire salmien.

L'ADL est partenaire de cette organisation et se charge principalement des contacts avec les entreprises locales. Elle les sensibilise et les informe quant à la participation au salon, les dirige vers les partenaires adéquats (en général le service aux entreprises du FOREM) s'ils ont des questions, et les représente si nécessaire lors du salon.

Partenaires de l'action

Maison de l'emploi et FOREM : coordination du salon, contact avec les demandeurs d'emploi

Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, CPAS et services communaux : assistance logistique

Entreprises et organismes de formation : participation au salon

ADL des territoires voisins : relais vers leurs entreprises

Indicateurs

Salon organisé : oui

Nombre d'entreprises sensibilisées : une cinquantaine

Nombre d'entreprises participantes : 14 (nombre de participants limités en raison du covid)

Nombre d'entreprises représentées par l'ADL : aucune cette année, en raison des restrictions covid

Nombre de visiteurs : 92

Résultat atteint

En 2021, c'est le service "entreprises" du FOREM qui s'est chargé d'organiser un salon de l'emploi à Vielsalm. L'ADL a assuré un relai vers les entreprises mais, étant donné le contexte, le nombre de participants était limité.

Fin 2021, les opérateurs locaux (IBEFÉ, Maison de l'Emploi, CPAS) ont souhaité organiser à nouveau un salon de l'emploi et de la formation décentralisé à Vielsalm. Les premiers échanges et la première réunion ont eu lieu en décembre 2021. Le salon aura lieu en mai 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.4. Action n°4 - Action 33 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation de la journée "job étudiant"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis quelques années, la Maison de l'Emploi de Vielsalm organise en février-mars une journée « job étudiant », qui permet aux entreprises locales et aux étudiants à la recherche d'un job d'entrer en contact. En une seule journée, les entreprises ont ainsi la possibilité de rencontrer de nombreux candidats. L'ADL soutient la Maison de l'Emploi dans cette action en assurant le relai vers les entreprises locales. Elle représente également certaines entreprises qui ne sont pas en mesure d'être présentes lors de cette journée.

Partenaires de l'action

La Maison de l'Emploi se charge de l'organisation de l'évènement, des contacts avec les étudiants et de la publicité
Les entreprises participent à la journée

Indicateurs

Journée organisée : oui, mais sous forme virtuelle
nombre d'entreprises sensibilisées : environ 50
nombre d'entreprises participantes : 16
nombre d'entreprises représentées par l'ADL : 0 (puisque salon virtuel)
nombre de visiteurs : 62 étudiants ont postulé à des emplois

Résultat atteint

Etant donné le contexte, il a été décidé d'organiser le jobday sous forme virtuelle, les 23 et 24 avril 2021. Les offres des entreprises étaient disponibles sur une page facebook et les étudiants intéressés avaient la possibilité de compléter un formulaire et d'y joindre leur CV afin de postuler.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
----	----------	--------

1	A partir de 2023, développer le réseau des PME locales	A entamer
2	D'ici 2024, soutenir le secteur de la maçonnerie en pierre sèche	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	/	1	A entamer

5.2.2.2.1. Action n°1 - /

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

aucune action à moyen terme n'a été entamée en 2021 pour cet axe de travail.

Partenaires de l'action

/

Indicateurs

/

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés (facultatif)

La majorité des actions impliquaient des rassemblements en groupes : organisation de salon, rencontres via le réseautage, groupes de formation... Il a été jugé préférable de les laisser en suspend.

5.2.2.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, développer de nouveaux espaces dédiés à l'emploi	En cours

Actions :

.....

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 40 - rassembler un réseau de partenaires autour du projet de régie de quartier	1	Terminée

5.2.2.3.1. Action n°1 - Action 40 - rassembler un réseau de partenaires autour du projet de régie de quartier

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Parmi les projets du Plan de Cohésion Social de Vielsalm, il y a le souhait de développer une régie de quartier. Cette structure, via ses formateurs, permettra la réinsertion socio-professionnelle d'un public éloigné de l'emploi. Elle sera focalisée sur l'entretien de bâtiments et d'espaces extérieurs, et sera active principalement dans un quartier composé essentiellement de logements sociaux. L'ADL sera l'un des partenaires de ce projet et se chargera principalement de l'aspect réseautage : identifier de nouveaux partenaires, des structures permettant de donner de la visibilité au projet, des associations locales avec lesquelles développer les actions, etc.

Partenaires de l'action

Commune via son PCS
CPAS
Régies de quartier d'autres communes
Opérateurs de l'insertion socio-professionnelle (mirelux...)

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : Commune, CPAS, membres de la plateforme de l'insertion socio-professionnelle (nombre précis inconnu)
projet de régie de quartier : OUI

Résultat atteint

La Régie de Quartier a démarré ses activités le 19/04/2021. Elle a accueilli en 2021 12 stagiaires. C'est principalement le CPAS et la Commune, via son PCS, qui ont porté ce projet et l'ADL n'a finalement été que peu associée.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3. Priorité 3

3 Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire

5.2.3.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2022, rassembler les acteurs touristiques par une séance d'information et une rencontre de réseautage	A entamer
2	D'ici 2022, améliorer l'accueil des touristes non-francophones pour les commerçants et opérateurs touristiques	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	/	1	A entamer

5.2.3.1.1. Action n°1 - /

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Les actions à court terme de l'axe de travail lié au tourisme ont été reportées car elles impliquaient majoritairement des rencontres en groupes. Il semblait préférable d'attendre une amélioration des conditions sanitaires.

Partenaires de l'action

/

Indicateurs

/

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les conditions sanitaires ont rendu compliquée l'organisation de rencontres en groupes. Il a été jugé préférable de reporter ces actions.

5.2.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Pour 2025, valoriser les ressources touristiques via des applications et outils numériques	A entamer
2	réhabiliter et valoriser le patrimoine local relatif à la pierre et à l'eau d'ici 2025	En cours
3	D'ici 2025, créer au moins une nouvelle liaison cyclable de Vielsalm vers une commune voisine	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac	2	En cours
2	Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables	3	En cours

5.2.3.2.1. Action n°1 - Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Vielsalm a la chance de posséder un lac artificiel qui offre une promenade de 2,5km. On peut y pêcher (une plateforme pour PMR a même été créée avec l'aide de l'ADL). Certaines activités sont organisées autour du lac (par exemple la Journée du Lac) ou sur le ponton

(par exemple Musicales Salmiennes). Néanmoins, tout le potentiel de ce lac n'est pas encore exploité. D'autres événements ou d'autres aménagements pourraient voir le jour afin de valoriser au mieux cet atout touristique.

Partenaires de l'action

La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront activement au groupe de travail, prendront part aux prises de décision. Feront la promotion des nouveaux aménagements/nouvelles activités une fois mis en place.
Des acteurs touristiques seront également associés à la réflexion.
Idelux, l'intercommunale qui gère le lac et ses abords, participera également à la prise de décision concernant les propositions.
La Commune : via le service technique, apportera une aide logistique pour réaliser certains des aménagements proposés, via son service communication, contribuera à la promotion.
Des intervenants extérieurs (UP City, AGORA...) peuvent être associés à la réflexion

Indicateurs

nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions
types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...)
Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers
nombre de propositions de valorisation : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 2 fiches concernent spécifiquement des aménagements de valorisation autour du lac.

Résultat atteint

voir action 19 : La réflexion menée dans le cadre du Plan Qualité Tourisme, portait sur les atouts du centre de Vielsalm et par conséquent sur son lac. Ce n'est donc pas l'ADL qui a coordonné les groupes de travail, mais UP City et AGORA, qui étaient mandatés par la Commune pour cela. L'ADL a été un des membres actifs du groupe de travail.
Dans le cadre de cette réflexion, l'orientation à donner au développement et aux aménagements du lac a longuement été discutée.
Plusieurs projets de valorisation du lac ont ainsi été proposés dans les fiches actions et projets qui concluaient la réflexion (signalisation adéquate, création d'une passerelle, etc.).

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.2.2. Action n°2 - Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis 2013, Vielsalm possède un parcours pré-Ravel qui relie les communes de Saint-Vith et d'Amblève, et qui permet de rejoindre la Vennbahn. L'ADL, la Commune de Vielsalm, les Communes voisines, le SPW et la Maison du Tourisme ont mené ce projet qui répondait réellement à une demande des touristes et des habitants de la région. La Commune aimerait développer davantage de pistes cyclables pour rejoindre les communes voisines de Trois-Ponts et Lierneux notamment. En effet, depuis le décret wallon de 2016, la Maison du Tourisme de La Haute Ardenne, dont le siège principal se trouve à Vielsalm, réunit les communes de Vielsalm, Lierneux, Gouvy et Trois-Ponts. Ce projet est l'occasion de collaborer ensemble pour offrir aux touristes et aux habitants des km de voies lentes sécurisées et agréables à emprunter. Il permettra également de créer des boucles cyclables, fort appréciées par les touristes et d'attirer un nouveau public, les cyclotouristes.

Partenaires de l'action

La Commune : porte le projet. Son service technique se charge de certains travaux. Les communes voisines participeront aux réunions et réaliseront des démarches pour créer des parcours cyclables sur leurs territoires
Le SPW : participera aux réunions et prendra en charge une partie des travaux
L'ASBL « Les Chemins du Rail » : étudiera les tracés envisageables, fera des propositions et assurera un suivi du tracé choisi
La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront à certaines réunions et assureront la promotion des parcours cyclables

Indicateurs

Nombre de réunions organisées en 2021 : 0
nombre de participants aux réunions : /
types de partenariats et nombre de partenaires : 5 - Les Communes de Vielsalm, Lierneux et Trois-Ponts, le SPW, les Chemins du Rail.
suivi fait : oui, principalement par un échevin.
création de nouveaux parcours : non, pas en 2021. Les travaux seront réalisés en 2022.

Résultat atteint

Différents projets ont été lancés avec les communes voisines en 2020. En 2021, les démarches auprès du SPW ont suivi leur cours. En ce qui concerne la liaison vers Trois-Ponts, des difficultés techniques ont été identifiées, ce qui a mené à postposer le début des travaux. Le SPW et les Communes se réuniront en 2022 dans le but de démarrer les travaux au printemps 2022.
En ce qui concerne la liaison vers Lierneux, il est prévu que la Commune de Vielsalm démarre les travaux sur la première portion (Rencheux-Sart) dans le courant de l'année 2022. Le reste du tracé a fait l'objet d'une demande de subside de la part des Communes.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de la Baraque de Fraiture	En cours
2	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de l'Arboretum	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées	1	En cours
2	Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"	2	En cours

5.2.3.3.1. Action n°1 - Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Le site de la Baraque de Fraiture s'est longtemps consacré presque essentiellement aux pistes de ski très prisées pendant l'hiver par les touristes. Ces dernières années, ce site touristique s'est développé et propose d'autres activités sportives d'extérieur (randonnée, piste de BMX, stages...).

Malgré toutes ces nouvelles possibilités, le site est encore méconnu et manque de visibilité.

L'ADL souhaiterait aider à mieux valoriser le site de la Baraque de Fraiture et lui donner davantage de visibilité. Elle accompagnera donc les gestionnaires dans leur campagne promotionnelle. L'ADL se fera notamment le relai des activités.

Partenaires de l'action

Les exploitants du site, l'adepts, la Maison du Tourisme, le SI.

Indicateurs

Types de supports de communication et nombre de supports de communication : partage de publications de "la station" et des "chalets de la Baraque fraiture" sur les réseaux sociaux

types de partenariats et nombre de partenaires : les exploitants du site.

Résultat atteint

En 2021, un porteur de projet a manifesté son souhait de développer l'offre de restauration sur le site de la Baraque. L'ADL l'a donc rencontré pour l'orienter au mieux et le faire profiter du réseau de producteurs locaux de la commune et des environs. Fin 2021, il a lancé son activité. Il propose un bar et de la petite restauration (soupes, crêpes, gaufres...) dans un cadre cosy (type "chalet de montage") qui cadre bien avec l'environnement et le type d'activités proposées sur le site. Il se focalise sur les produits locaux et travaille donc avec plusieurs producteurs renseignés par l'ADL.

L'ADL a également été attentive à relayer les publications facebook qui annonçaient ce nouveau projet, en plus du partage habituel des publications annonçant l'ouverture des pistes de ski et de luge.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3.2. Action n°2 - Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Vielsalm a la chance de compter deux arboretums sur son territoire (sur le site de « So Bechefa »). Malheureusement, le plus récent est peu exploité d'un point de vue didactique et le plus ancien semble laissé à l'abandon. Peu de personnes connaissent son existence.

Ces arboretums sont également à proximité d'un "jardin sauvage", lui aussi peu connu du public. Pour les rendre plus attractifs et les redynamiser, l'ADL propose d'accompagner un groupe de travail sur la valorisation de ces espaces.

L'ADL se chargera donc de réunir des partenaires de différents secteurs (touristique, public, forestier et privé) pour développer des pistes de réflexion sur la manière de valoriser le site et le rendre plus accessible aux touristes.

Partenaires de l'action

Commune
DNF
experts forestiers
Maison du Tourisme
SI

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 3 - DNF, Commune, expert forestier.
nombre de réunions : 2 - 1 sur le terrain + 1 entre l'ADL et l'expert forestier
nombre de participants : sur le terrain 8
nombre de propositions : travail toujours en cours

Résultat atteint

En 2021, à l'initiative de l'ADL, une rencontre a été organisée avec le DNF, des représentants communaux et un expert forestier (Monsieur Jacques Rondeux). Une visite sur place a été organisée afin d'identifier les forces et faiblesses des sites. Suite à cela, un premier travail a été entamé par l'ADL et Monsieur Rondeux afin de réfléchir à des pistes de revalorisation des sites. Ce travail doit se poursuivre en 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4. Priorité 4

4 Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

5.2.4.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, valoriser les produits locaux et équitables	En cours
2	Créer un magasin coopératif de producteurs à Vielsalm, prêt à ouvrir ses portes en 2022	En cours
3	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, encourager la gestion collective des petites propriétés forestières	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 59 - Coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"	1	En cours
2	Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"	1	En cours
3	Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)	2	En cours
4	Action 65 - Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-relais 2018"	2	En cours
5	Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs	3	En cours

5.2.4.1.1. Action n°1 - Action 59 - Coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

En 2017, l'ADL et son partenaire le CRH Domaine de Farnières ont lancé le marché « Saveurs d'Ardenne », un marché du terroir qui se déroule une fois par semaine en juillet-août, dans le cadre somptueux du château de Farnières. Plus qu'un simple marché, il s'agit d'un évènement convivial : toutes les semaines sont proposés des concerts, des animations pour enfants, deux bars avec des boissons locales, de la petite restauration à base de produits locaux... Les exposants sont exclusivement des producteurs locaux et des artisans de la région de Vielsalm. On trouve sur ce marché des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, de la charcuterie, des condiments, de la vannerie, de l'artisanat textile, des décors en bois, des bijoux, de la céramique... Non seulement ce marché rencontre un beau succès et permet aux producteurs et artisans de bien développer leur clientèle, mais il permet également de créer un réseau de producteurs et d'artisans animé par l'ADL. Depuis ses débuts, ce marché s'est déjà bien développé, mais il est encore possible de le développer davantage et d'y greffer de nouvelles initiatives (repas champêtres, mise à l'honneur de certains produits ou producteurs, renforcement du caractère durable de l'évènement, collaboration renforcée avec des associations locales et des collectivités...) susceptibles de booster les circuits courts. L'ADL souhaite continuer à développer ce projet en plein essor avec ses partenaires et accroître sa visibilité et les retombées pour les producteurs locaux.

Partenaires de l'action

Le CRH Domaine de Farnières : participe à la préparation et la mise sur pied de l'évènement. Pendant l'évènement, met le lieu à disposition, gère le bar principal, les flux de véhicules et les parkings, gère une partie des animations, assure le rangement et le nettoyage des lieux après la manifestation...

Les producteurs et artisans : participent à l'évènement, assurent une partie de la promotion

Les ASBL locales : assurent les animations des enfants

Les services communaux : aide logistique

Convention Culture : prêt de matériel et gestion de certaines animations musicales ; promotion des concerts proposés.

Maison du Tourisme : promotion et communication vers les touristes et les hébergements touristiques

Service communication de la Commune : information et promotion de l'évènement

Les groupes folkloriques locaux : participent à l'animation de l'évènement

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 6 (44 si on compte tous les exposants) : exposants et gestionnaires du bar, Convention culture, SI, Maison du Tourisme, Commune

Marché organisé : oui

Nombre d'exposants 25 à chaque marché ; 40 différents sur l'ensemble des marchés

Nombres de demandes pour participer : un peu plus de 40 : quelques demandes ont été refusées car il ne s'agissait pas d'artisanat ou de produits locaux

Types de supports promotionnels et nombre de diffusions : affiches (50) et flyers (1000). Publicité dans la presse locale. Alimentation régulière de la page facebook consacrée à l'évènement (plus de 2600 abonnés)

Résultat atteint

En 2020, le marché n'a pas pu être organisé au Domaine de Farnières en raison des règles sanitaires. Un autre lieu a donc été choisi, le parking des "Doyards", qui tout en étant proche du centre de Vielsalm, permettait un aménagement respectant les règles sanitaires (sens de circulation, etc.). Malheureusement, le lieu, beaucoup moins joli et dépayçant que Farnières, a été peu apprécié des visiteurs. Le challenge en 2021 a donc été d'organiser l'évènement dans un lieu plus attractif, tout en respectant les règles en vigueur. Le marché a été déplacé à proximité de la gare de Vielsalm. Il a accueilli chaque semaine environ 25 producteurs et exposants, un bar avec des produits locaux et des concerts. Il n'a pas été possible de proposer des animations, repas, etc. comme

initialement envisagé, en raison du contexte sanitaire. mais l'évènement a néanmoins permis de mettre en avant les artisans et producteurs locaux, tout en proposant une animation appréciée des touristes.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.2. Action n°2 - Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Suite au succès du marché « Saveurs d'Ardenne » durant l'été, les producteurs locaux étaient demandeurs de poursuivre la vente directe à destination de leur nouvelle clientèle, en créant un nouveau canal de vente. Un « petit marché » hebdomadaire a donc été créé à la suite de « Saveurs d'Ardenne ». Il a lieu à proximité de la gare de Vielsalm et réunit moins de producteurs que son « grand frère ». On y retrouve toutefois des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, des charcuteries, des condiments (vinaigres, confitures, miel...) et du poulet. Certains produits viennent compléter cette offre de manière ponctuelle (biscuits, gaufres, produits d'entretien naturels...).

Ce petit marché se poursuit depuis septembre 2017. Il a un potentiel considérable à développer : le nombre d'exposants pourrait être augmenté, sa visibilité pourrait être renforcée, et par conséquent la clientèle pourrait être développée.

L'action de l'ADL sera donc d'accompagner le développement de ce marché et, avec ses partenaires, de développer sa visibilité.

Partenaires de l'action

Producteurs : participation à et promotion du marché

Services communaux : logistique (électricité, eau sur la place ; installation de chalets ou tonnelles pour certains artisans...) ; installation de supports augmentant la visibilité du marché

Presse locale et service communication de la Commune : communication à propos du marché

Associations locales : participation ponctuelle au marché et animations thématiques (ex : lors de la semaine de l'abeille ou la semaine du commerce équitable).

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : nouveaux exposants contactés (une dizaine), pep's radio, Commune, Maison du Tourisme
Nombre d'exposants : actuellement 10 à 14 selon les marchés
Nombre de réunions : 0 en 2021, tous les échanges se sont fait par mail, par téléphone ou de vive voix sur le marché
Types de supports promotionnels et nombre de diffusions : flyers "qui est là quand sur le Petit Marché" mis à jour chaque mois (une cinquantaine imprimés chaque mois), articles dans le bulletin communal ; publications sur les réseaux sociaux toutes les semaines.

Résultat atteint

L'équipe de l'ADL a commencé ses démarches afin de renforcer et valoriser le petit marché en 2020. Malheureusement, les fermetures imposées par la crise et les règles sanitaires ont considérablement affaibli le Petit Marché. L'équipe s'est donc attelée à conserver le Petit Marché, en motivant les producteurs et en assurant sa promotion (principalement via les réseaux sociaux). Trois nouveaux producteurs ont rejoint les vendeurs.
Durant les vacances de Pâques, l'équipe a organisé un marché plus étoffé, avec davantage d'artisans, afin d'augmenter son attractivité. Cependant, la météo déplorable a limité l'impact positif de l'évènement.
Fin 2021, un bar extérieur a également été proposé en collaboration avec un producteur local (la Brasserie de la Liègne). Cette initiative va se poursuivre en 2022. Il a également été proposé à des associations locales de participer de manière occasionnelle au petit marché (ex : mini-entreprise d'une école secondaire...).

Obstacles rencontrés (facultatif)

les changements succesifs de règles sanitaires n'ont pas facilité l'organisation du marché.

5.2.4.1.3. Action n°3 - Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

En 2018, un groupe d'une dizaine de producteurs de Vielsalm et de sa région s'est formé dans le but de créer une coopérative et d'ouvrir un nouveau point de vente « circuit court » à Vielsalm. Ce point de vente devrait être installé dans un bâtiment appartenant à l'ASBL Les Hautes Ardennes, qui serait un partenaire du projet. Ce projet nécessite de nombreuses rencontres entre producteurs et avec différents partenaires, puisqu'il faut d'abord réfléchir et construire le projet de coopérative, fixer ses objectifs, ses modalités de fonctionnement ; réfléchir à l'aspect financier ; créer les statuts de cette coopérative ; envisager et accompagner les travaux dans le futur magasin... L'ADL se chargera de coordonner les réunions entre producteurs et avec leurs partenaires, ainsi que d'en assurer le suivi.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participer de manière régulière aux réunions, porter le projet
La SAW-B et d'autres coopératives de producteurs déjà existantes (ex : Paysans Artisans, Unis verts Paysans) : conseils dans la création de la coopérative
Le notaire : participation à certaines réunions, accompagnement dans la rédaction des statuts
Le comptable et la banque : participation à certaines réunions, accompagnement pour le volet financier
L'ASBL les Hautes Ardennes : participation à certaines réunions, mise à disposition d'une partie de son bâtiment, participation à la planification des travaux et à leur suivi

Indicateurs

Nombre de réunions par an : 4 - 3 réunion du futur CA de la Coopérative + 1 soirée d'info
Nombre de producteurs sensibilisés : une vingtaine
Nombre de producteurs impliqués dans le projet : 15
Nombre de participants aux réunions : en général, 7
Nombre de partenaires et types de partenariats : 8 - notaire, comptable, Commune, coopérative Unis verts Paysans, asbl les Hautes Ardennes, SPW, producteurs, futurs coopérateurs-consommateurs

Résultat atteint

3 réunions ont pu avoir lieu en présentiel en 2021. De nombreux échanges ont également eu lieu par email. L'accompagnement des producteurs a abouti à la rédaction des Statuts de la Coopérative. Ceux-ci ont été signés en décembre 2021 devant le notaire. Un travail conséquent a aussi été réalisé sur la création d'une Charte des producteurs. celle-ci reprend leurs valeurs et engagements.
L'ADL a également aidé les producteurs dans l'organisation d'une soirée d'information et dans la promotion de la vente des parts. Elle a aussi assisté les producteurs dans les contacts avec le comptable d'une part et avec le futur auteur de projet d'autre part, qui formalisera les transformation du bâtiment qui accueillera le futur magasin.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.4. Action n°4 - Action 65 - Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-relais 2018"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin de pouvoir mettre sur pied leur projet de magasin coopératif, les producteurs, avec l'aide de l'ADL, ont déposé fin 2018 un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Hall-Relais 2018 » lancé par le SPW. Ils ont eu la chance d'être retenus et disposent donc d'une aide potentielle de 200.000 € pour réaliser leur projet. Le suivi de ce dossier est cependant compliqué et exige un important travail administratif avant de pouvoir disposer des subsides. L'ADL soutiendra et accompagnera les producteurs dans ces démarches et les aidera à trouver les ressources nécessaires (experts) à l'accomplissement de cette tâche.

Partenaires de l'action

Les producteurs et l'ASBL Les Hautes Ardennes : assurer une partie du travail administratif, fournir les infos nécessaires à l'ADL

Le SPW : répondre aux questions, orienter les producteurs

L'auteur de projet qui sera désigné : réaliser une description et un métré des travaux

Différents experts pourront intervenir et conseiller selon le stade d'avancement du travail : notaire, comptable, diversiferm...

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 5. le comptable pour l'aspect financier, le bureau d'étude pour les futures transformations du bâtiment, l'ASBL Les Hautes Ardennes et le Notaire pour le bail, les agents SPW en charge des projets "halls-relais" pour des précision d'ordre administratif et pour le dossier de demande de délai

Nombre de réunions : 2 réunions en 2021 entre les producteurs, l'ADL et le (futur) auteur de projet.

Concernant les autres points (bail, délai), les échanges ont eu lieu par mail ou téléphone.

suivi assuré : oui, toujours en cours

magasin prêt à ouvrir à la fin de la procédure : pas encore

Nombre d'emplois créés (ETP) grâce au projet : pas encore de création d'emploi

Résultat atteint

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les producteurs, l'ADL et le futur auteur de projet. Il a été désigné officiellement par la Coopérative et démarre le travail (relevés, premières propositions d'aménagement...) début 2022.

Parallèlement, plusieurs contacts ont eu lieu avec l'ASBL "Les Hautes Ardennes" (propriétaire du bâtiment) pour discuter du bail et de ses modalités pratiques.

La crise sanitaire ayant considérablement retardé le projet, les producteurs ont décidé d'introduire, avec l'aide de l'ADL, une demande d'extension des délais. L'ADL s'est chargé des contacts avec les fonctionnaires du SPW et de la collecte des pièces nécessaires pour ce dossier de demande de délai. Il a été déposé en février 2022.

Plusieurs démarches administratives étaient également nécessaires dans le cadre de la création officielle de la coopérative : inscription à la BCE, demande d'un numéro de TVA, etc. L'ADL s'est chargée d'accompagner les producteurs pour toutes ces démarches.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La crise sanitaire a ralenti la vente des parts de la coopérative et le rassemblement des fonds de départ (pas de réunion d'info possible, etc.). Des démarches supplémentaires ont donc dû être réalisées, notamment pour solliciter un délai auprès du SPW.

5.2.4.1.5. Action n°5 - Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis déjà plusieurs années, sur le territoire de la commune de Vielsalm, des opérations de gestion collective des petites forêts privées ont été mises en place en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de l'Office économique wallon du Bois). Celles-ci permettent de rassembler les propriétaires de petites parcelles forestières pour organiser soit une vente de bois groupée, en proposant à la vente des lots plus intéressants et de plus grande taille, soit des travaux groupés (préparation de terrains, nouveaux plants...).

Dans le cadre de ces opérations, des visites de terrain sont aussi réalisées par la Cellule d'Appui à la petite Forêt privée afin de conseiller les propriétaires dans la gestion de leur parcelle forestière.

Ces opérations permettent de mobiliser et de gérer au mieux les ressources forestières qui sont importantes sur le territoire de la commune de Vielsalm.

Elles permettent également de mettre en lien les propriétaires et gestionnaires avec des entreprises locales.

Ces opérations vont se poursuivre dans les années à venir. Un groupe de travail, composé des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui, déterminera les massifs sur lesquels proposer ces opérations et le type d'intervention à mener en priorité. C'est l'ADL qui se chargera de coordonner ce groupe.

Partenaires de l'action

Les représentants des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui : participer aux réunions du groupe de travail et déterminer les actions à mener et les zones sur lesquelles les mener

La Cellule d'Appui : mettre en œuvre les actions choisies par le groupe de travail

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 2 - Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée, gestionnaire forestier.

nombre de réunions organisées : 0

types d'opérations choisies : 2 ventes de bois groupées (le 01/07 et le 23/09)

nombre de propriétaires concernés : 25 pour les 2 opérations

volume de bois mis en vente : 4.045 m3

Résultat atteint

Deux ventes groupées ont été organisées en 2021, les 1er juillet et 23 septembre. Celles-ci concernaient au total 25 propriétaires de petites parcelles forestières. Celles-ci ont généré un chiffre de 135.770 € à elles deux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2025, créer une coopérative laitière	En cours
2	Développer et soutenir la visibilité des entreprises et artisans du secteur du bois d'ici 2025	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 69 : coordonner un groupe de travail de producteurs	1	Terminée
2	Action 70 : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier	1	Terminée

5.2.4.2.1. Action n°1 - Action 69 : coordonner un groupe de travail de producteurs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Les producteurs de lait sont nombreux dans la région de Vielsalm. Des études scientifiques menées par l'Université de Liège indiquent que le lait produit en Haute Ardenne, par des vaches en pâturage une très grande partie de l'année, possède des qualités nutritives supérieures à bien d'autres laits. Malheureusement, ces caractéristiques ne sont pas valorisées. De la même manière, il existe en Ardenne une AOP « beurre d'Ardenne », qui est très peu utilisée et valorisée.

Suite aux différentes crises connues dans le secteur du lait, certains producteurs ont émis le souhait de se réappropriier leur produit et ses canaux de vente, et de mettre en avant les qualités particulières du lait qu'ils produisent. Ainsi, ils souhaiteraient, ensemble, créer une coopérative laitière. Ils aimeraient développer leur propre marque, qui permettrait de valoriser les qualités de leur produit.

Dans un premier temps, ils envisagent de faire réaliser un travail à façon, pour le traitement et le conditionnement du lait, la transformation et le conditionnement du beurre et peut-être d'autres produits laitiers encore à déterminer. Dans un deuxième temps, ils envisagent de créer leur propre outil de transformation et de conditionnement afin de rendre leur projet complètement autonome.

L'ADL aidera les producteurs dans ce projet en assurant la coordination de leur groupe de travail.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participation aux réunions, prise de contacts pour faire avancer le projet
La Province de Luxembourg, Idelux, l'ULiège, Diversiferm... : information et soutien aux producteurs ; partage d'expertise et orientation

Indicateurs

Nombre de producteurs impliqués : 8
Participation aux réunions : non

Résultat atteint

L'ADL a participé aux premières réunions relatives à ce projet, avant 2021. Les producteurs n'ont par après plus fait appel au soutien de l'ADL et ont réalisé eux-mêmes les différentes démarches.
La Coopérative est aujourd'hui créée et vend son lait.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.2.2. Action n°2 - Action 70 : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Cette action est en lien avec la précédente. La mise sur pied d'une coopérative et la recherche de subsides pour mener à bien ce projet peut représenter une grosse charge administrative pour laquelle les producteurs manquent de temps et dans laquelle ils ne se sentent pas toujours à l'aise. L'ADL les épaulera donc dans l'élaboration de leurs dossiers et dans le suivi de ceux-ci, afin de se donner toutes les chances d'atteindre leur objectif.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participer activement à l'élaboration de leurs dossiers, fournir toutes les infos nécessaires
Le notaire, le comptable... : rencontrer à plusieurs reprises les producteurs pour leur fournir les infos nécessaires pour leurs dossiers
Un partenaire encore à identifier (ex ; SAW-B) : accompagner les producteurs dans la rédaction des statuts de la future coopérative
Les experts (Uliège, Diversiferm...) : fournir les infos utiles pour les dossiers de demandes de subsides

Indicateurs

Nombre de rencontres avec les producteurs : 0 en 2021
suivi assuré : non

Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, les producteurs n'ont pas éprouvé le besoin de faire appel au soutien de l'ADL pour poursuivre leur projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
----	----------	--------

1	Augmenter l'utilisation des produits locaux dans l'horeca d'ici 2027	A entamer
2	Créer une structure associative de petits propriétaires forestiers	A entamer
3	D'ici 2027, créer un centre de "savoir du bois" valorisant l'épicéa et son exploitation	A entamer
4	D'ici 2027, associer davantage l'image de Vielsalm aux produits locaux et équitables	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	actions à entamer	1	A entamer

5.2.4.3.1. Action n°1 - actions à entamer

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

les actions relatives aux objectifs à long terme de l'axe 4 sont encore à entamer.

Partenaires de l'action

/

Indicateurs

/

Résultat atteint

/

Obstacles rencontrés (facultatif)

6. Actions récurrentes

Sélectionnez les actions récurrentes que vous avez mises en place

- Annuaire, répertoire
- Mise à jour des bases de données
- Newsletter / site web / réseaux sociaux
- Participation aux événements des acteurs locaux
- Réalisation de 'welcome pack'
- Accompagnement de porteurs de projets
- Séances d'informations
- Actions de réseautage à destination des entreprises du territoire
- Actions de promotion du commerce local
- Cadastre des cellules vides
- Développement de partenariat
- Participation aux différentes plateformes
- Autres

Précisez

soutien aux commerçants et participation à leurs réunions

Précisez

Diffusion régulière d'information vers les entreprises

7. Indicateurs globaux

Nombre d'indépendants sur le territoire

5 0 2

Nombre de producteurs vendant en circuit court

2 2

Nombre de commerces et répartition par catégorie des commerces (selon la demande d'agrément).

Catégorie de commerces	Nombre
alimentation-boissons	1 9
boulangerie-pâtisserie-pralines	7
ameublement-décoration	4
animaux (soin)	3
artisanat	7
bien-être - soin du corps - beauté	2 3
cadeaux - jouets	6
coiffure	1 5
électroménager - électricité	2
fleuristes	4
garage - auto/moto - auto-école - station	2 2
horeca	4 1
imprimerie	1
librairie - presse	4
bricolage - quincaillerie	3
matériel médical-paramédical	2
équipement de la personne	8
pharmacie - herboristerie	6
pompes funèbres	2
sports et loisirs	8

taxidermie

				1
Total :		1	8	8

8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème
1 5 / 1 0 / 2 0 2 1	Vaux-sur-Sûre	échange d'information et de bonnes pratiques organisation des inter-ADL projets communs
2 6 / 1 0 / 2 0 2 1	visioconférence	création d'un welcome pack commun destiné aux porteurs de proejts et commerçants
/ /		

9. Formation continue des agents

Date	Durée (en jours)	Sujet	Organisme dispensateur
17 / 03 / 2021	1	"rebondir pour mieux repartir" (ressources pour entreprises en difficultés)	Reload
30 / 03 / 2021	1	l'entreprenariat coopératif	Université de Liège
09 / 06 / 2021	1	dynamisation du commerce	UVCW
18 / 06 / 2021	1	dynamisation du commerce	UVCW
22 / 06 / 2021	1	co-working	Digital Wallonia
24 / 06 / 2021	1	entreprenariat coopératif	plateforme création d'activité
16 / 11 / 2021	1	présentation de la plateforme craft (circuits courts)	UVCW
23 / 11 / 2021	1	plan de communication des ADL	UVCW

10. Commentaires (facultatif)

A ajouter aux actions menées : le déménagement de l'ADL, qui a mobilisé du temps et de l'énergie. Les bureaux de l'ADL se trouvent depuis avril 2021 dans un bâtiment qui réunit de nombreux services para-communiaux : CPAS, EPN, Maison de l'Emploi, Régie de quartier, etc.

En plus de l'aspect logistique, il a fallu revoir l'organisation et le partage des infrastructures et du matériel entre services.

Il est important de noter que ce déménagement permet à l'ADL davantage d'interactions avec tous les services présents dans le bâtiment (dont certains étaient déjà des partenaires de l'ADL) et permet donc de renforcer le réseau de l'ADL !

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	Deblire	Elie
Fonction		
président de l'ADL		

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>